

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 août 2016**

Date de convocation : le 17 août 2016

**Présents** : M. BEGIN, Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme CORMIER, Mme GAUFFENY, M. KEMPF, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET

**Pouvoirs** : Mme MOLINS à M. BLANC

**Secrétaire de séance** : Mme BICHARD

**Secrétaire** : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte rendu de la réunion du 6 juin 2016 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**Contrats du personnel :**

Madame Annick PERRICHON informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir tous les contrats de travail annualisés des agents travaillant à la cantine, l'accueil périscolaire et l'école maternelle. En effet, la modification du nombre de jours d'école pour l'année scolaire 2016-2017 nécessite de modifier tous les contrats de travail afin de les adapter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et, à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier les contrats de travail des agents concernés.

Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

La Préfecture de l'Allier a transmis à toutes les communes membres l'arrêté définissant le périmètre du nouvel EPCI ainsi que le tableau récapitulatif du nombre de délégués par commune (Billy : 1 délégué). La commune de Billy doit délibérer afin de valider ces deux points.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, valide :

- Le projet de fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise
- La répartition du nombre de délégués par commune.

**Columbarium :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Cassandra GARNIER a transmis à la mairie un courrier de demande de restitution à la commune d'une case de columbarium. En effet, en 2015 Mme GARNIER a acheté une case de columbarium afin de déposer les cendres de son conjoint décédé. En 2016, les enfants ont acheté une concession dans le cimetière communal suite au décès de Mme GARNIER. Afin de regrouper le couple GARNIER, les enfants GARNIER ont disposé l'urne de M. GARNIER dans la concession avec son épouse. La famille ne souhaite donc pas conserver la case de columbarium vide.

Si la commune accepte la rétrocession de la case de columbarium, un calcul sera fait afin de rembourser la famille. Il faudra tenir compte du temps d'occupation de la case, de la période initiale d'achat ainsi que de l'achat d'une nouvelle plaque à graver.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte :

- La rétrocession de la case de columbarium appartenant à la famille GARNIER
- Le calcul du remboursement de cette dernière.

### **Propriété EDIER – future boulangerie :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'EPF-Smaf a acquis pour le compte de la commune, les parcelles AN 52-61 afin de préparer l'aménagement de la future boulangerie.

Monsieur le Maire propose au conseil de racheter ces parcelles à l'EPF-Smaf afin d'engager les travaux d'aménagement de la future boulangerie. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix d'achat par l'EPF-Smaf s'élevait à 25 000 € et ce dernier revendra à la commune au prix de revient de 26 605.88 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2017. La commune de Billy a sollicité différents partenaires afin d'obtenir des subventions concernant l'achat du bâtiment ainsi que les travaux de réhabilitation de ce dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte :

- Les modalités de rachat des parcelles AN 62-61 à l'EPF-Smaf

### **Réserve parlementaire du Député :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention réserve parlementaire du Député concernant des travaux de réfection de voirie Montée d'Almandière et chemin des Saules.

### **Voirie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problèmes rencontrés par les riverains de la Route de Marcenat par rapport à la vitesse. Afin de tester la vitesse et la fréquentation sur cette route, le Conseil Départemental a mis en place des balises au niveau du restaurant du Pont. Le rapport est le suivant :

- Baisse de la vitesse par rapport à 2014
- Augmentation du trafic routier par rapport à 2014
- Avec les balises, la vitesse dans le sens Marcenat-Billy est tombée de 70 km/h à 62km/h et dans le sens Billy-Marcenat la vitesse est passée de 83 km/h à 67 km/h.

Un projet de plateau surélevé est en cours d'étude. Ce dernier pourrait faire 12 m de large pour 10 cm de haut. Une subvention pourrait être sollicitée au titre des amendes de police (30 % du coût HT).

### **Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le PLU actuel n'est pas adapté pour les opérations d'ensemble. En effet un propriétaire qui souhaite diviser son terrain en 2 lots à construire, doit actuellement déposer un permis de lotissement ce qui engendre d'énormes contraintes entre autres pour le stationnement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une délibération afin d'alléger ces contraintes et faciliter la vente de terrains à construire avec plusieurs lots. La nouvelle proposition de définition d'opération d'ensemble est lue au conseil municipal. Ces nouvelles conditions seront reprises dans le projet de modification du PLU actuel. Le service instructeur de Vichy Val d'Allier en cas d'accord du conseil municipal, devra mettre en application immédiatement ces nouvelles dispositions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, valide la nouvelle proposition de définition d'opération d'ensemble.

### **Dossier travaux :**

Bar du Vieux Château : dossier d'appel d'offres en cours. Délai de retour des offres : le 6 octobre 2016 à 12h00

Boulangerie : le futur boulanger cherche un local d'environ 90 à 100 m<sup>2</sup> pour fabriquer le pain. Plusieurs propositions lui ont été adressées par les élus. Le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment étant peu solide, une estimation pour créer une dalle béton a été demandée et le coût s'élève à 9 000 €. Cette solution permettrait d'enlever les poutres

en bois défectueuses et solutionnerait le problème des obligations coupe-feu. Les travaux de démolition de l'étage seront entrepris par le service technique.

**Bibliothèque :**

Suite au décès de Mme GARNIER, la mairie lance un appel à bénévole pour reprendre la gestion de la bibliothèque municipale.

**Exposition de peintures :**

ORACLE propose d'installer dans les communes des expositions de peintures en collaboration avec les ateliers d'art. Les expositions dureraient entre 10 et 15 jours mais il faut absolument des personnes bénévoles pour la surveillance. L'association de Billy a déjà trouvé 4 personnes mais c'est insuffisant il faut donc trouver d'autres personnes intéressées.

**Travaux d'Intérêt Général :**

Le Tribunal de Grande Instance sollicite les communes pour qu'elles acceptent des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe mais il faut cependant étudier le problème de l'encadrement.

**Champs Luchier :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est programmée le 5 octobre 2016 avec les propriétaires des terrains situés Champs Luchier afin d'étudier ensemble les contraintes financières liées à la viabilisation de ces derniers.

**Site internet :**

Pour information : l'ancien site internet « billy-en-bourbonnais.fr » est maintenant fermé. Il est remplacé par le nouveau site « billy-allier.fr ».

**Clôture de la séance : 22h00**

**Transcrit par Isabelle GAY**